



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

Rapport du jury de l'examen professionnel d'ingénieurs d'études hors classe du ministère chargé de l'agriculture

Session 2026

Mai 2026

Etabli par

Hervé DEPERROI, inspecteur général

Mireille DERAY, inspectrice générale

Rapport CGAAER n° 26012-20

Le présent rapport est un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) régi par les dispositions du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Il exprime l'opinion des membres du CGAAER qui l'ont rédigé en toute indépendance et impartialité comme l'exigent les règles de déontologie qui leur sont applicables en application de l'article 17 du décret sus cité. Il ne présage pas des suites qui lui seront données par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Synthèse

L'examen professionnel d'ingénieur d'études hors classe s'est déroulé conformément aux prescriptions du décret n°95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche et de l'arrêté du 4 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe.

59 candidats ont été admis à passer l'examen pour les 10 postes offerts.

L'épreuve orale s'est déroulée du 13 au 16 avril 2026. 10 candidats ont été admis.

Mots-clés : Ingénieur d'études – hors classe – examen professionnel – RAEP

Sommaire

Synthèse	3
Sommaire	5
1 Organisation de l'examen professionnel.....	7
1.1 Dispositions réglementaires.....	7
1.2 Nombre de places ouvertes et conditions d'accès	7
1.3 Calendrier de l'examen professionnel.....	7
1.4 Modalités de l'examen professionnel	8
1.5 Composition du jury	8
1.6 Formation du jury	9
2 Etude des candidatures	10
2.1 Répartition des candidats par structure d'affectation	10
2.2 Répartition des candidats par sexe	10
2.3 Répartition des candidats par tranches d'âge.....	11
3 Déroulé de l'examen professionnel.....	12
3.1 Bilan de l'admission	12
3.2 Répartition des lauréats par structure d'affectation	13
3.3 Répartition des lauréats par sexe	13
3.4 Répartition des lauréats par tranches d'âge.....	14
4 Observations du jury et recommandations aux candidats	15
4.1 Les attendus en lien avec la grille d'évaluation	15
4.1.1 Qualité de l'exposé	15
4.1.2 Savoirs	15
4.1.3 Savoir-faire.....	15
4.1.4 Savoir-être.....	16
4.1.5 Motivation et perspectives professionnelles	16
4.2 Appréciations sur la qualité des prestations	16
4.2.1 Commentaires généraux	17
4.2.2 Appréciations sur la forme de l'épreuve orale	17
4.2.3 Appréciations sur le fond	18
4.3 En bilan.....	19
Conclusion	20
Annexes	Erreur ! Signet non défini.

Annexe 1.	Composition du jury	21
------------------	----------------------------------	-----------

1 Organisation de l'examen professionnel

1.1 Dispositions réglementaires

L'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe du ministère chargé de l'agriculture a été organisé conformément aux textes réglementaires listés ci-après :

- Décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ;
- Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- Arrêté du 4 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe ;
- Arrêté du 27 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe du ministère chargé de l'agriculture.

1.2 Nombre de places ouvertes et conditions d'accès

Le nombre de places offertes, toutes branches d'activités professionnelles confondues, est précisé dans l'arrêté du 27 janvier 2026 mentionné ci-dessus. Ce nombre est fixé à 10 au titre de l'année 2026.

En application de l'article 33-1 du décret n°95-370 du 6 avril 1995 cité ci-dessus, l'examen est ouvert aux ingénieurs d'étude appartenant au grade d'ingénieur d'étude de classe normale et justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou de cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur d'étude de classe normale.

Les conditions de services s'apprécient au 31 décembre 2026.

1.3 Calendrier de l'examen professionnel

Arrêté d'ouverture	Arrêté du 27 janvier 2026
Note de service	SG/SRH/SDDPRS/2026-61 du 04 février 2026

Période des inscriptions	Du 06 février au 06 mars 2026
Date limite de téléversement des pièces justificatives	Le 20 mars 2026
Date limite de dépôt des dossiers RAEP	Le 20 mars 2026
Épreuve orale	Du 13 au 17 avril 2026
Proclamation des résultats sur le site du bureau des concours https://concours.agriculture.gouv.fr/	Le 17 avril 2026

1.4 Modalités de l'examen professionnel

Aux termes de l'arrêté du 4 novembre 2025 mentionné ci-dessus, cet examen consiste en un entretien avec le jury.

En vue de l'épreuve d'entretien, les candidats établissent un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) qu'ils remettent au service organisateur à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel, soit le 20 mars 2026. Ces dossiers ont été transmis au jury le 29 mars 2026, soit plus de quinze jours avant le début des épreuves.

D'une durée de trente minutes, l'entretien vise notamment à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux ingénieurs d'études hors classe et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée, à son appréciation, de cinq à dix minutes, présentant son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, et se poursuit par un échange avec le jury portant sur les compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Aucun support n'est autorisé au cours de l'épreuve.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

1.5 Composition du jury

Un arrêté du 25 mars 2026 du ministre chargé de l'agriculture a fixé la composition du jury (annexe 1). Le président de jury et la vice-présidente ont été désignés parmi les membres du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) à la suite

d'un appel à candidature par courriel interne au CGAAER en date du 2 février 2026.

En raison du grand nombre de candidats et des disponibilités des membres du jury, il a été décidé de créer deux commissions au jury, l'une présidée par le président de jury, l'autre présidée par la vice-présidente. Afin de sécuriser la disponibilité du président et de la vice-présidente, tous deux mobilisés simultanément, un suppléant du président a été désigné parmi les membres du jury.

1.6 Formation du jury

Une réunion de présentation s'est tenue en visioconférence le 3 mars 2026 entre le BCEP, le président et la vice-présidente du jury.

Les membres du jury ont été réunis en visioconférence le 25 mars 2026 pour une demi-journée de formation portant sur la préparation à l'étude des dossiers de RAEP et de l'épreuve orale. Cette séance, organisée par le bureau des concours, était animée par le cabinet ARRC'ADEMIE.

Cette formation a été suivie l'après-midi par une réunion de concertation entre les membres du jury, animée par le président du jury.

2 Etude des candidatures

60 candidats ont téléversé les pièces justificatives dans le délai imparti et ont été admis à se présenter à l'examen professionnel.

L'étude des dossiers de candidature par les membres du jury s'est déroulée du 29 mars au 12 avril 2026 par visioconférence pour toutes les BAP. Les candidatures se répartissent comme suit.

2.1 Répartition des candidats par structure d'affectation

Structures	Hommes	Femmes
AGROCAMPUSOUEST	3	2
AGROPARISTECH	4	4
AGROSUPDIJON	3	12
ANSES		1
DDT(M)47	1	
DGER		1
DRAAF31	1	1
DRAAF44		1
ENSFEA	1	
ENVA	1	
ENVT	1	
EPN DE MAYOTTE	1	
INSTITUT AGRO	2	
MONTPELLIERSUPAGRO	4	9
ONIRIS		4
VETAGROSUP	1	2
Total	23	37

2.2 Répartition des candidats par sexe

Nombre de candidats	Hommes	Femmes
	23	37
%	38%	62%

2.3 Répartition des candidats par tranches d'âge

Tranches d'âges	Nombre de candidats	Hommes	Femmes	%
24 ans et moins				
25/29 ans				
30/34 ans	1		1	2%
35/39 ans	7	3	4	12%
40/44 ans	9	5	4	15%
45/49 ans	18	6	12	30%
50/54 ans	12	7	5	20%
55/59 ans	11	1	10	18%
60 ans et plus	2	1	1	3%
Age moyen des candidats	Age moyen global	Age moyen Hommes	Age moyen Femmes	
	48,2	47	49	

3 Déroulé de l'examen professionnel

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 13 au 16 avril 2026 à la direction générale de l'enseignement et la recherche (DGER) du ministère chargé de l'agriculture, 1 ter avenue de Lowendal, 75007 Paris. Elle s'est déroulée sur la base des pièces téléversées.

Sur les 60 candidats inscrits, 59 se sont présentés à l'épreuve orale. 57 ont été auditionnés en présentiel et 2 ont bénéficié du recours à la visioconférence selon les dispositions prévues à l'arrêté du 8 juillet 2024 mentionné ci-dessus.

Tous les candidats avaient déposé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le jury s'est réuni le 16 avril 2026 pour délibérer et dresser la liste des candidats admis. Il a fixé le seuil d'admission à la note 18,5.

3.1 Bilan de l'admission

Paramètres	Entretien
Candidats admis à concourir et présents	59
Moyenne	14,975
Médiane	15,25
Ecart type	3,37
Note minimale	10
Note maximale	20

3.2 Répartition des lauréats par structure d'affectation

Structures	Hommes	Femmes
AGROPARISTECH		1
AGROSUPDIJON		1
DRAAF44		1
ENSFEA	1	
MONTPELLIERSUPAGRO		4
ONIRIS		1
VETAGROSUP		1
Total	1	9

3.3 Répartition des lauréats par sexe

Nombre de lauréats	Hommes	Femmes
10	1	9
%	10	90

3.4 Répartition des lauréats par tranches d'âge

Tranches d'âges	Hommes	Femmes
24 ans et moins		
25/29 ans		
30/34 ans		
35/39 ans	1	2
40/44 ans		1
45/49 ans		4
50/54 ans		1
55/59 ans		1

4 Observations du jury et recommandations aux candidats

4.1 Les attendus en lien avec la grille d'évaluation

Les attendus du jury, associés aux critères de la grille d'évaluation établie en vue de l'épreuve orale, étaient les suivants :

4.1.1 Qualité de l'exposé

Le jury a évalué la clarté et la structuration de l'exposé, l'aisance du candidat à l'oral et sa capacité à maîtriser son temps de parole.

4.1.2 Savoirs

- *Connaissances scientifiques et techniques initiales et entretenues*

Les membres du jury se sont intéressés à l'adéquation du parcours de formation aux emplois d'ingénieur d'études hors classe. Ils ont évalué la façon dont le candidat mettait en valeur les apports de formation pour démontrer une progression vers les compétences attendues d'un ingénieur d'études hors classe.

- *Connaissance de l'environnement professionnel*

Le jury a cherché à évaluer :

- le niveau de connaissance du candidat de son environnement professionnel au-delà du strict périmètre de ses activités ;
- la compréhension du candidat de son positionnement au sein de son service et de son établissement ;
- sa capacité à prendre de la hauteur pour situer son action par rapport aux enjeux du service, de l'établissement et des politiques publiques.

4.1.3 Savoir-faire

- *Réalisation et production*

Le jury a examiné, au travers des productions et des réalisations du candidat, sa maîtrise des disciplines techniques, cœur de son métier : résultats scientifiques (publications), développement de méthodes analytiques, productions de normes et procédures, travaux d'expertise, textes réglementaires ou outils numériques ...

Le jury s'est attaché à apprécier si les projets et réalisations décrits étaient justifiés et pertinents et accompagnés d'une présentation précise de leur contexte et de leur environnement. Il a cherché à déterminer l'implication propre du candidat et sa contribution réelle aux projets ou actions décrits, la qualité de ses choix techniques et sa capacité à interagir avec des partenaires internes ou externes au sein de son environnement professionnel.

Il a particulièrement apprécié la présentation d'une mission ou d'une réalisation remarquable de la part du candidat.

- *Gestion de projet*

Le jury s'est intéressé aux diverses compétences et capacités nécessaires à la gestion de projet : définir des objectifs et les prioriser, organiser son travail et celui de l'équipe, animer et fédérer l'équipe, savoir déléguer...

- *Transmission*

Le jury a examiné la capacité du candidat à transmettre son savoir (compétences pédagogiques, notamment adaptation au public visé) et également l'ensemble des modalités de cette transmission (enseignement et formation, communications, Science ouverte...).

4.1.4 Savoir-être

- *Management*

Les compétences ou aptitudes managériales ont été évaluées, qu'il s'agisse de management hiérarchique ou fonctionnel. A côté des qualités de bienveillance et d'écoute, a été également recherchée la capacité à gérer les conflits et à motiver la ou les équipe(s).

- *Posture*

La posture de l'ingénieur d'études hors classe s'exerce dans des situations et à des niveaux divers. Sont en particulier recherchés la capacité à être force de proposition et autonome, l'adaptabilité, la rigueur, l'esprit critique mais également le sens du service public et du collectif, la capacité de représentation (de son supérieur, de son établissement) et l'implication dans des missions transversales.

- *Implication stratégique*

Le jury a cherché à estimer la contribution du candidat à des enjeux stratégiques de son établissement et la consistance de cette contribution.

4.1.5 Motivation et perspectives professionnelles

Le jury attendait une proposition construite de trajectoire professionnelle permettant une valorisation de l'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe.

4.2 Appréciations sur la qualité des prestations

Sur la base du dossier de reconnaissance des acquis professionnels (RAEP), le jury a préparé pour chaque candidat des questions selon plusieurs critères à examiner ; il a également questionné les candidats en fonction des éléments mis en avant lors de la présentation ou des réponses intervenues, afin de compléter la couverture des critères de la grille d'évaluation.

La grille d'évaluation et les compétences et expériences de ses membres ont permis au jury d'évaluer des candidats aux profils variés exerçant dans des contextes professionnels divers. Les avis ont rapidement convergé sur l'évaluation et la notation finales de chaque candidat.

4.2.1 Commentaires généraux

- *Le dossier de RAEP*

La grande majorité des dossiers était conforme aux instructions et le jury a noté un effort de présentation, de rédaction et le plus souvent, un choix pertinent des annexes.

Le jury rappelle aux candidats que, même si leurs évaluation et notation ne portent que sur l'épreuve orale, un dossier de RAEP renseigné conformément aux recommandations, conduit à une meilleure appréhension de leur parcours professionnel par le jury et la préparation de questions nombreuses et pertinentes au profit de leur évaluation.

En particulier, le jury a particulièrement apprécié la présence d'un organigramme suffisamment détaillé lui permettant de mieux comprendre le positionnement, les responsabilités et interactions professionnelles du candidat.

Dans de rares cas, l'organigramme était peu lisible ou ne comportait pas le nom du candidat.

La partie « curriculum Vitae » est également essentielle et doit donner un aperçu clair et rapide des étapes essentielles de la carrière professionnelles. Une attention toute particulière doit être accordée par le candidat pour la remplir.

Enfin, le jury souligne tout l'intérêt pour le candidat de conduire une réflexion approfondie pour rédiger la partie « Les acquis de votre expérience professionnelle au service de votre projet professionnel ». En effet, la réflexion et la prise de recul nécessaires à la réussite de cet exercice rédactionnel sont des éléments de préparation efficace à l'épreuve orale. De plus, les candidats peuvent s'appuyer sur cette partie de leur dossier de RAEP pour construire et structurer leur exposé oral.

- *Le niveau et la préparation des candidats*

Toutes les candidatures sont apparues légitimes quant au niveau des candidats. En effet, le jury a observé, chez tous les candidats, de bonnes connaissances professionnelles et une réelle maîtrise technique de leur métier. Tous les candidats se sont montrés particulièrement impliqués et motivés dans l'exercice de leur activité professionnelle.

La quasi-totalité des candidats inscrits à cette session a démontré un bon niveau de compréhension de la démarche de RAEP et de préparation à l'épreuve orale. Le jury rappelle que le suivi d'une formation spécifique est une étape indispensable pour réussir cet examen.

4.2.2 Appréciations sur la forme de l'épreuve orale

- *L'exposé*

La plupart des candidats avaient pris la mesure de l'enjeu de l'épreuve et s'étaient bien préparés

à l'exercice. Quelques candidats ont dû être interrompus en cours d'exposé, mais la plupart ont respecté le temps imparti (la durée des exposés variait 7mn à 10 mn). Le stress était présent mais le plus souvent maîtrisé.

Les exposés étaient en général bien structurés. Certains candidats ont fait l'effort d'éviter une description chronologique de leur parcours professionnel et choisi de le présenter selon un plan original. Il faut éviter une présentation par cœur et monocorde et privilégier le suivi d'un fil rouge et la structuration en trois ou quatre parties qui s'enchainent.

L'illustration des activités par des exemples concrets, facilement compréhensibles par les membres du jury et insistant sur l'impact des réalisations, a facilité l'évaluation des candidats.

Le jury a apprécié que les candidats fassent une présentation rapide des structures dans lesquelles ils évoluent.

En complément de l'analyse de l'organigramme (hiérarchique et fonctionnel), cela permettait au jury de bien comprendre les trajectoires professionnelles et les responsabilités exercées.

Pour préparer au mieux cette épreuve, il peut être utile d'avoir fait une présentation à blanc devant des collègues professionnels, afin de se mettre en situation.

- *Le temps d'échange*

Les réponses aux questions du jury doivent être claires, pertinentes, à la fois concises, précises et illustrées par des exemples, si nécessaire. Des réponses factuelles, concrètes, illustrées voire chiffrées, sont particulièrement appréciées.

Le candidat doit éviter le recours au pronom « on » et préférer le « je ». S'il s'agit d'un travail d'équipe, le candidat peut parler à la première personne du singulier en indiquant en outre les collègues de travail associés ou impliqués, dans un esprit d'équipe et de collaboration.

- *Remarque sur la forme en général*

Aussi bien au cours de leur exposé que lors des réponses aux questions du jury, les candidats doivent démontrer des qualités pédagogiques. Dans la mesure du possible, il convient d'éviter le jargon spécialisé ou bien veiller à l'expliquer. De même, le jury a apprécié que les sigles et acronymes en lien avec les activités et le métier soient développés. Le candidat doit être capable de sortir de son contexte professionnel pour expliquer à des non-spécialistes ses productions, ainsi que l'intérêt et l'impact de son travail.

4.2.3 Appréciations sur le fond

Pour une majorité de candidats, les critères liés au savoir-faire ont été bien notés. Le jury a cependant constaté que certains candidats auraient pu mieux valoriser les éléments remarquables de leur parcours qu'il s'agisse de réalisations, d'expériences managériales ou

d'enseignement.

D'une manière générale, le jury a apprécié les principaux points suivants :

- Une connaissance de l'environnement professionnel élargi, notamment des politiques publiques en lien avec les activités, alors que l'environnement local était bien appréhendé ;
- une posture solide par rapport aux attendus (initiatives, recul, implication transverse, actions de représentation) ;
- une implication stratégique.

Concernant l'expression des perspectives professionnelles, les candidats doivent faire l'effort de proposer un projet professionnel construit, laissant au jury l'impression d'une réflexion aboutie en matière de perspectives.

Il faut éviter de présenter des projets professionnels flous, dans la continuité de leur passé professionnel ou de leur poste actuel, et en considérant l'accès au grade d'ingénieur d'études hors classe comme une reconnaissance du travail réalisé.

4.3 En bilan

L'arrêté du 27 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe du ministère chargé de l'agriculture indique dans son article 2 que le nombre total de places offertes, toutes branches d'activités professionnelles confondues, est de 10.

La session 2026 de cet examen professionnel a été d'un bon niveau général, de sorte que les 10 places ont pu être pourvues.

Conclusion

L'examen professionnel d'ingénieurs d'études hors classe du ministère chargé de l'agriculture session 2026 s'est déroulé dans le respect des directives réglementaires et dans de bonnes conditions matérielles.

La formation préalable des membres du jury a permis de disposer de références communes et d'outils partagés efficaces, favorisant l'évaluation des candidats à partir de grilles de compétences validées en commun.

La présidence du jury adresse ses remerciements aux membres du jury pour leur implication ainsi qu'au bureau des concours qui a pu gérer le bon déroulement des épreuves.

Les membres de la mission,

Hervé DEPERROIS

Inspecteur général

Mireille DERAY

Inspectrice générale

Annexe 1. Composition du jury

Président :	Monsieur DEPERROIS Hervé	Inspecteur général MAASA – CGAAER
Vice-Présidente et suppléante du président :	Madame DERAY Mireille	Inspectrice générale MAASA – CGAAER
Membres titulaires :	Madame Christelle BELLENGER	Ingénieure de recherche hors classe Bordeaux Sciences Agro
	Madame Marie BROSSIER	Ingénieure d'études hors classe INRAE
	Monsieur Samuel BUFF	Professeur de l'enseignement supérieur agricole VetAgro Sup
	Monsieur Antoine HUGUET	Ingénieur d'études hors classe ANSES
	Madame Véronique LAULIER	Ingénieure de recherche hors classe ENSP
	Madame Patricia LHARDIT	Ingénieure de recherche hors classe Institut Agro Montpellier
	Monsieur Philippe COSTANTZER	Ingénieur de recherche hors classe VetAgro Sup
Membre suppléant :	Monsieur Nicolas SOK	Maitre de conférences Institut Agro Dijon
	Monsieur Guillaume CROVILLE	Ingénieur de recherche ENVT